**COMMUNE DE FONTAINES EN SOLOGNE**
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**
**DU 18 MAI 2026**
**AFFICHAGE**

**Procès-verbal : séance du Conseil Municipal du Lundi 18 Mai 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 18 Mai à 19 heures, le conseil municipal de la Commune de Fontaines en Sologne, dûment convoqué le 17 Avril, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BARON Gérard. Les convocations ont été transmises par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 12/05/2026.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/05/2026.

**Présents** : M. BARON Gérard, Mme CARDOSO Virginie, M. CHAUSSET Laurent, Mme GARNIER Pascale, Mme GAUTHIER Peggy, Mme HOTTLET Anouchka, M. LEPINE Denis, M. MECHIN Damien, M. POCHERIAU Christian, M. PORNIN Laurent.

**Absents excusés** : M. AMELOT Claude donne pouvoir à M. BARON Gérard, Mme LECOMTE Roselyne donne pouvoir à M. POCHERIAU Christian, Mme PANGAULT Gaëlle donne pouvoir à M. CHAUSSET Laurent, Mme ROBINEAU Caroline donne pouvoir à Mme GARNIER Pascale, M. BONTEMPS Jonathan.

**Secrétaire de séance** : M. LEPINE Denis

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 10 - Pouvoir : 4 - Votants : 14

**Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour**

| | | |
|---|---|---|
| 1- | Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21 Avril 2026 | |
| 2- | Constitution du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS) et élection des membres 2026-2032 | **Délibération N°25/2026** |
| 3- | Droit à la formation des élus | **Délibération N°26/2026** |
| 4- | Désignation des membres au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de communes du Grand Chambord | **Délibération N°27/2026** |
| 5- | Projet de loi décentralisation – situation des Syndicats d'énergie, Motion relative à la compétence « distribution d'électricité » | **Délibération N°28/2026** |
| 6- | Transfert de l'exercice de la compétence « mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) » au SIDELC | **Délibération N°29/2026** |
| 7- | Nouveau contrat de maintenance des installations de vidéo protection - Eiffage | **Délibération N°30/2026** |
| 8- | Décision modificative N°01/2026 | **Délibération N°31/2026** |

Le Conseil Municipal a approuvé le compte-rendu de séance du conseil municipal en date 21 Avril 2026.

**N°25-2026- Constitution du Conseil d'Administration du centre communal d'action sociale 2026-2032 et élection des membres du CCAS**

Le Conseil Municipal a fixé à 12 le nombre de membres élus et nommés du conseil d'administration.

| **Elus par le Conseil Municipal :** | **Nommés par Monsieur le Maire :** |
|---|---|
| **Vice-présidente :** Mme PANGAULT Gaëlle<br>M. BARON Gérard<br>M. LEPINE Denis<br>Mme CAZIN Camille<br>Mme CARDOSO Virginie<br>M. LELIEVRE Robert | Mme AMELOT Dominique<br>Mme MARIA Maryline<br>M. GARNIER Dominique<br>M. HERMELIN Jean-Marie<br>Mme LIGNIERE Marie-José<br>Mme GAUTHIER Peggy |

**N°26-2026- DROIT A LA FORMATION DES ELUS**

Le Conseil municipal a fixé les orientations du droit à la formation des élus pour le mandat, conformément au Code général des collectivités territoriales. Les formations porteront notamment sur les institutions locales, les finances, l'urbanisme, la transition écologique, le numérique, la communication et la déontologie. Une enveloppe de 1 340 € a été inscrite au budget communal pour financer ces actions de formation.

**N°27-2026- DESIGNATION DES MEMBRES AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DU GRAND CHAMBORD**

Le Conseil municipal a été informé de la création de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de communes Grand Chambord, chargée d'évaluer les transferts de compétences entre l'intercommunalité et les communes. Chaque commune y est représentée par un titulaire et un suppléant. La commune a désigné Madame Pascale Garnier comme titulaire et Monsieur Denis Lépine comme suppléant.

**N°28-2026- PROJET DE LOI DE DÉCENTRALISATION - SITUATION DES SYNDICATS D'ENERGIE - MOTION RELATIVE A LA COMPETENCE « DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ »**

Les élus du SIDELC ont adopté à l'unanimité en comité syndical du 5 mars 2026 une motion pour s'opposer au projet de loi de décentralisation qui pourrait transférer aux départements un rôle renforcé dans la distribution d'électricité et de gaz.

Le SIDELC rappelle que cette compétence appartient historiquement aux communes et intercommunalités depuis 1906 et souligne son importance pour les territoires ruraux : entretien et modernisation des réseaux, sécurisation face aux aléas climatiques et accompagnement de la transition énergétique.

Les élus du SIDELC craignent qu'un changement de gouvernance réduise les investissements locaux, fragilise les syndicats d'énergie et entraîne des inégalités territoriales ou une hausse des coûts pour les usagers. La motion demande donc au Gouvernement de maintenir la compétence « distribution d'électricité » au sein du bloc communal et de préserver le rôle des syndicats d'énergie comme le SIDELC.

Aussi, afin de soutenir la position du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie de Loir-et-Cher (SIDELC), le conseil municipal approuve à l'unanimité la motion d'alerte relative à l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité » au sein du bloc communal.

**N°29-2026- Transfert de l'exercice de la compétence « mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) » au SIDELC**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le transfert de la compétence liée aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) au SIDELC.

Il accepte l'installation d'une borne de recharge sur le parking de la rue Retraite de la Maison Haute (CR 18) et s'engage à financer 50 % du coût hors taxes de l'investissement estimé à 12 000 €, le reste étant pris en charge par le SIDELC.
Le maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du projet.

**N°30-2026- Nouveau contrat de maintenance des installations de vidéos protection – Eiffage**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le contrat de maintenance des installations de vidéoprotection proposé par la Société « Eiffage Energie Systèmes Centre Loire », pour un montant de 1 776.00 € TTC (1 480.00 € H.T) pour la période du 01/06/2026 au 31/05/2027.

**N°31-2026- DECISION MODIFICATIVE N° 01/2026 - BUDGET COMMUNAL 2026**

Considérant que les crédits consommés sont supérieurs aux crédits votés pour l'opération 36, il est nécessaire de procéder à la régularisation.

Le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à effectuer les virements de crédit suivant :

- **Section d'investissement - Dépenses**
Opération 23 : - 1 453,60 €

- **Section d'investissement - Dépenses**
Opération 36 : + 1 453,60 €

**La séance est close à 20h50**

La prochaine séance du Conseil Municipal est programmée pour le 23 Juin 2026 à 19h00.

Secrétaire de séance
M. LEPINE Denis

MAIRIE DE FONTAINES-EN-SOLOGNE R.F. 41250

Le Maire
Gérard BARON